Image not found or type unknown

litige sur une cloture de voisinage

Par **Ch73**, le **14/09/2012** à **09:52**

Bonjour,

Mon voisin à construit une cloture à 10 cm de sa limite. Cette distance est-elle légale ?
Ne dois t'on pas construire soit en limite, soir en recul de 3m Minimum ?

Pensant que cette cloture était en limite, j'ai amménagé le terrain en conséquence.
Aujourd'hui, mon voisin veut que je laisse libre cette bande de 10 cm.
Suis obligé d'obtempérer ?

Merci de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés